



## Svp garde d'enfant sans jugement

Par **Radma**, le **10/09/2012** à **00:21**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car je suis désespérée, je vais essayer d'être le plus claire possible afin d'obtenir conseil car depuis je ne mange plus je pleure beaucoup, et j'arrive pas à penser à autre chose. J'ai une fille de 4 ans et demie que j'ai eu avec mon ex conjoint issue d'une relation douloureuse et compliquée. Le père de ma fille buvais beaucoup quand on c'est connu mais il m'avait promis d'arrêter après qu'on aie décidé de fonder une famille... Chose biensur qui ne c'est pas produite, son plus gros défaut c'était et c'est son alcoolisme... Ce n'est pas un ivrogne tous les jours mais quand il bois il se transforme... J'ai vécu avec lui 4 ans et pendant toutes ces années il m'a fait vivre un cauchemar... Il m'a fait les pires horreurs qu'on ne peut imaginer... Mais quand on aime aussi fort quelqu'un on pardonne tout et on se met dans la tête que c'est pas lui mais l'alcool et que c'est une autre personne... Et la naissance de notre fille n'a rien changé toujours des violences... Toujours des insultes... Les policiers venaient au domicile appelés par les voisins... Je les revois encore me dire toutes les fois qu'ils venaient .... Arrêtez ça portez plainte, un jour on viendra et il sera trop tard, il peut vous rendre handicapée ou pire vous tué, ils l'enmenaient en cellule de dégrisement puis ils le relachaient et moi j'allais le chercher et je portais jamais plainte... Et quand un enfant née dans une situation comme celle si on culpabilise encore plus... Ma fille avait 6 mois plus ou moins quand ma mère se rendant compte de la gravité de la situation m'obligea à porter plainte, et à le quitter chose que je me suis résignée à faire, un jour encore une dispute encore des coups ma mère m'appelle et l'entend criser, ma mère appelle les policiers... je me suis armée de courage et ce jour la j'ai portée plainte.. Mais au final je l'ai pas traîné au tribunal j'ai accepté une médiation ou j'ai juste demandé qu'il parte du domicile et qu'il me laisse tranquille. Car aucun jugement, aucun juge ne pouvaient m'enlever ces amères souvenirs de la tête... Rien ne pouvaient corriger le mal qu'il m'a fait mais une telle procédure pourrait nuire à notre fille car malgré tout il reste le père de ma fille et ça personne ne peut rien changer... Mon ex conjoint on était pas marié il est néanmoins quelqu'un de manipulateur, un beau parleur qui peut vous raconter un énorme mensonge et on y croit! À raconter à tous ses

proches sa famille que j'étais une menteuse

Par Radma, le 10/09/2012 à 00:49

car moi je parlais à personne sauf à ma mère de ce qui m'arrivais, et même j'osais pas dire tout ce qui se passait. moi après cette rupture. j'étais dévastée, déprimée, je me suis éloigné de tout et de tout le monde et j'ai pas voulu que ma fille me voit dans cette état a pleurer longueur de journée j'ai dmissionnée de mon travail.. etc et j'ai honte de cette période de ma vie, ma plus grosse faute c'est avoir confié la garde de ma fille aux parents de son père puisque lui est parti vivre chez eux le temps de trouver un autre logement..

J'ai traversé une longue période de dépression, mais je suis jamais sortie de la vie de ma fille, je l'appelais je la voyais, je l'avais même certains week ends, cela a duré 6 mois jusqu'au jour ou je me suis dit. faut que je sorte de là pour ma fille et j'ai consulté un médecin qui m'a mis sous anti dépresseurs et qui m'a dit une phrase que j'oublierais jamais...

"prenez tous ces souvenirs toutes ces images qui vous empêchent d'avancer et mettez les dans une boite et renfermez la dans un coin de votre tête"

J'ai repris ma vie en main, j'ai voulu récupérer ma fille, en garde alternée, je me suis chercher un boulot, j'ai changé d'appartement je voyais plus souvent ma fille, j'avais toujours était la pour ma fille, mais son père est restée un bon père et ce n'est bien occupé.

Mais toujours avec ses problèmes d'alcool il laissait ma fille avec ses parents et il sortais avec ses amis boire, j'ai attendu que ma vie soit le suffisamment stable pour avoir ma fille plus souvent avec moi mais son père s'est opposé a plusieurs reprises et j'ai toujours baissé la tête et je me suis toujours résignée, car ses reproches c'est que j'ai abandonné ma fille...

Il décidait de tout.. les jours où je pouvais la voir quand elle pouvait rester chez moi il l'a possédé... et quand j'étaie pas d accord il me répondais que si je voulais la voir j'avais que a lui rendre visite a son domicile... et moi j'ai toujours fait en sorte d'éviter tout conflit pour que ma fille n'en souffre pas.. déjà qu'elle est un peu nerveuse et se met a pleurer quand elle nous entendait hausser la voix.. depuis deux ans il me promet de quitter le domicile de ses parents pour se trouver un appartement et vivre plus prêt de moi ainsi pouvoir faire une garde partagée pour que ma fille soit plus souvent avec moi...

Mais il tien jamais parole...

Moi de mon côté, j'ai refais ma vie j'ai un mari qui m'aime qui m'apporte tout son soutien une personne qui m'a fait beaucoup de bien, nous louons une maison de 3p avec jardin, lui aussi il a un enfant il est stable la garde de son fils se passe bien.

Cette année il nous avait fait la promesse de déménager dans le coin, il nous avait dit de cette année l'inscrire à l'école maternelle près de mon domicile et nous a chargé de lui trouver un appartement, chose qu'on a fait on lui a trouvé pas loin de 5 mais il trouvais toujours une excuse, pour pas le prendre.

Par Radma, le 10/09/2012 à 01:21

Ma fille fessai sa rentrée scolaire donc à la maternelle prêt de mon domicile cette année elle a était donc inscrite dans cette école sans souci particuliers jusqu'à ce lundi on était persuadés que tout allais bien se passer mais le père de ma fille.

c'est déplacé lundi à l'école maternelle de mon domicile, a être désagréable avec la directrice et la menacer de porter plainte contre l'école car lui il avait fait une inscription à l'école de son domicile 2 JOURS avant moi.

Je me suis vu donc refusé la place de ma fille ... la directrice m'appelle à mon travail et m'annonce que mardi elle ne pouvait pas prendre ma fille ...!!! je me suis effondrée, j'étais au courant de rien et j'ai rien vu venir, quelques minutes après le père de ma fille qui m'appelle qui me dit "ce soir je viens la chercher et je vais faire une demande de garde exclusive toi tu es pas sa mère tu l'as abandonné, et tu la verras plus..."

Sous conseil d'une amie d'appel un numéro qu'on m'a donné où on pose des questions à des juristes à qui je demande conseils...

La personne au téléphone me dit :

- 1) la maternelle n'est pas obligatoire et si vous vous y opposez à cette inscription abusive c'est votre droit, mais faites les démarches rapidement pour la radiation de cette école pour qu'elle ne perde pas trop de jours d'école.
- 2) comme il y a pas de jugement vous avez au tant de droit que lui et si vous avez peur de lui rendre car il vous menace de ne plus vous laisser voir l'enfant sachez que vous pouvez faire la même chose...
- et 3) prenez rapidement contacte avec un avocat ...

c'est exactement ce que je fais mais, j'ai trop trop peur de perdre et que son père aie sa garde, ma fille le vis bien, elle ne demande pas après son père, elle joue normalement, son comportement n'a pas changé, c'était ma plus grosse crainte qu'elle en souffre mais au final elle le vis bien, je lui parle calmement je lui explique les choses, j'ai engagé une assistante maternelle le temps que la situation se débloque elle le fait travailler et suivre le programme scolaire qu'elle devait suivre, puis que la directrice de l'école de mon domicile a bien voulu me donner les cours qu'ils font dans la classe ou elle devait aller..

Mais moi c'est autre chose, je m'en veux de lui faire ça de l'éloigner de son père comme ça, mais je ne supportais plus cette situation de la voir quand monsieur veut bien de toujours le supplier, de lui rendre des comptes, c'est aussi ma fille, je l'ai porté dans mon ventre, je lui ai donné la vie, je veux qu'elle soit dans ma vie autant qu'elle l'est dans la sienne, mais pas moyen de lui faire comprendre, il veut rien savoir il la possède, de plus qu'il boit encore et sort beaucoup et qu'il laisse ma fille avec ses parents .. alors que moi j'en souffre pour l'avoir avec moi.

de plus que des ses sorties je sais qu'il crée des bagarres car nous avons des amis en commun qui parler et me disent toutes les bêtises qu'il fait...

L'avocate me dit de demander sa garde avec un droit de visite élargie, jusqu'à son déménagement puis faire une garde partagée si toute fois il se fait suivre par un médecin pour son alcoolisme. et de prouver son alcoolisme, car le juge n'acceptera jamais la garde partagée car il habite très loin de chez moi? , puis pour prouver son alcoolisme mais à part 3 ou 4 personnes et leur témoignage ça fera pas le poids, contre toute sa famille qui est contre moi depuis toujours, je me sent petite face à eux ...

Ce que je fais est bien? j'ai trop de chances de perdre? depuis qu'il y a qu'une seule personne qui l'a vu complètement ivre avec ma fille, j'ai rien d'autre qui prouve ça, puis on m'a dit que les juges ne tiennent pas compte de l'alcoolisme d'un père car c'est son problème mais pas celui de ma fille

J'ai peur, j'angoisse à l'idée que ma fille me soit enlevé je donnerais ma vie pour elle donnez moi des conseils svp?!!

Quant à mon avocate elle m'a toute suite dit que c'était moi qui avait le rôle de la méchante et qu'il y avait peu de chances de gagner...

Par **Radma**, le **10/09/2012** à **01:22**

je me sent si mal .... svp

Par **Radma**, le **10/09/2012** à **01:36**

Croyez moi je veux pas lui enlever sa fille, je veux juste qu'il l'aie autant que moi et qu'il prenne sa vie en main et se rapproche de mon domicile pour qu'on aie une garde partagée... Et qu'il respecte mes droits

Par **LOlo**, le **10/10/2012** à **19:50**

Bonjour, Je vous conseille de bien vous entourer de vos amis.

De saisir le JAF pour la garde de votre fille avec un droit de garde elargi au père afin de ne pas la couper de son papa et ses grands parents paternels avec qui elle a eu ses habitudes. (Car votre fille en souffrira.)

Je vous conseille d'établir dès maintenant le maximum de pièces qui mettent le mode de garde avec vous en votre faveur. (Logement, témoignage de personnes qui témoignent que l'attachement à votre enfant n'a jamais démerité, témoignage de parents de petits copains...).

Si le papa fait des menaces, ou des tentatives d'intimidation par mail ou par texto, je vous conseille de les faire consigner par huissier de justice, c'est un peu cher, mais c'est très efficace (200 euros)

Faites produire le témoignage comme quoi le papa est alcoolique.

Vous devez vous préparer à une expertise medico psychologique ou à une enquête sociale. Je vous conseille de produire des pièces comme quoi vous avez été victime de violences conjugales et d'intimidation, d'objet de chantage du père au sujet de votre enfant, et que vous n'aviez plus accès à lui..

Cela dit, il faudra veiller à reconnaître que votre fille, dès qu'elle sera fixée avec vous, devra garder des contacts très réguliers avec son père, et ses grands parents paternels.

Bon courage et bonne chance.

N'oubliez jamais que l'interet de votre fille est de garder une belle image de ses parents

malgré les difficultés et les conflits des adultes. Si vous gardez cela en tête, si vous tenez bon, avec le plus grand recul possible à l'audience pour l'amour de votre enfant commun... le JAF vous accordera ses faveurs.